

Image not found or type unknown



## Renseignement pour les heures d'RTT

Par **patrouchka**, le **08/02/2009** à **12:13**

LORD DE LA DERNIERE TENPÊTE NOTRE ENTREPRISE A DU FERMER DEUX JOURS POUR CAUSE D'INTEMPERIE NOTRE EMPLOYEUR NOUS A RETENU CES DEUX JOURS SUR NOS HEURES D'RTT.EN A-T-IL LE DROIT? VU QUE LE DEPARTEMENT A ETE CLASSE EN CATASTROPHE NATURELLE ET QUE NOS HEURES D'RTT NE SONT PAS ENCORE ACCISES VU QUE NOUS SOMMES QU'AU DEBUT DE L'ANNEE. merci de votre reponce